

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 10 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à LECUYER Josiane, FREENEE Anais donne pouvoir à VENGEONS Christian, HERVIEU Jacques donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickaël, RAVACHE Jérôme.

Présents : 16 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 20

La séance a été ouverte à 20h04.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 janvier a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Madame GILETTE informe qu'elle est à l'origine d'une question sur la fourrière et non sa collègue comme mentionné dans le document. Monsieur le Maire assure que la correction sera apportée.

Le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024.

Décisions prises par voie de délégation permanente

Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2024-11-01 du 19 novembre 2024 (fondées sur l'article L2122-22 du CGCT)			
Numéro	Objet	Tiers	Montant
D/2025/001	Achat réfrigérateur – cantine	BOULANGER	499,17 € H.T
D/2025/002	Contrat entretien des chaudières 2025	YVER	978,62 € H.T
D/2025/003	Panneau de signalisation	KELIAS	2 516,96 € H.T
D/2025/004	Table de tri sélectif – cantine	HENRI JULIEN	1 268 € H.T

D/2025/005	Honoraire d'avocat	Maitre Doriane BRILLIER- LAVERDURE Avocate	
D/2025/006	Devis borne incendie	SAEPB	1 200 € H.T.
D/2025/007	Réparation cloches de l'église de Noyers-Bocage	BRIARD-ROY	3 496 € H.T
D/2025/008	Travaux eaux pluviales – Noyers- Bocage	HURTEAU TERRASSEMENT	6 105 € H.T
D/2025/009	Travaux cimetièrre de Tournay-sur- Odon	HURTEAU TERRASSEMENT	20 556,50 € H.T
D/2025/010	Travaux cimetièrre de Missy	HURTEAU TERRASSEMENT	29 066,15 € H.T
D/2025/011	Devis poêle à bois – logement Le Locheur	DANDREA ARNAUD	5 785,02 € H.T
D/2025/012	Ordinateur Médiathèque	Aidec	900,92 H. T
D/2025/013	Etudes de sols complémentaires – extension médiathèque	IBATEC	4 350 € H.T

Monsieur GODARD demande le délai de réparation de la cloche de l'Eglise. Monsieur le Maire répond que le devis est déjà signé, l'intervention devrait être rapide.

Plan d'eau du Locheur : demande de subvention et autorisation de signature du marché

Délibération 2025-02-01

Monsieur le Maire présente le rapport

L'aménagement du Plan d'eau du Locheur est inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique avec l'installation de différents équipements (jeux, terrain d'évolution sportive et aménagement du plan d'eau).

Les travaux de renforcement des berges sont prioritaires, ils doivent être envisagés en 2025 pour la sécurisation du plan d'eau du Locheur.

Un devis a été demandé à l'entreprise LAFOSSE. Celui-ci est d'un montant de 69 967.59 € H.T.

Une subvention au titre du Contrat de territoire peut être sollicitée.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>				
<u>Plan d'eau du Locheur : travaux de réfection des berges</u>				
<u>Dépenses</u> En € - H.T		<u>Recettes</u> En € - H.T		
Travaux	69 967,59	Conseil départemental : contrat de territoire	27 987	40 %
		Autofinancement	41 980,59	60 %

<u>TOTAL</u>	69 967,59	<u>TOTAL</u>	69 967,59	100%
---------------------	-----------	---------------------	-----------	-------------

Madame MALBEC demande une précision sur la date d'intervention. Monsieur le Maire précise que les travaux devront être réalisés sur la période de l'automne.

Monsieur GODARD demande le montant prévisionnel du projet dans sa totalité. Monsieur le Maire évoque une enveloppe de 129 000 euros. Néanmoins, la définition du projet sera travaillée par la commission Environnement – Développement Durable.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération.

Délibération :

Considérant le Rapport du Maire présentant le projet de renforcement des berges du plan d'eau du Locheur ;

Considérant le plan de financement comme suit :

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>				
<u>Plan d'eau du Locheur : travaux de réfection des berges</u>				
<u>BESOINS</u> En € - H.T		<u>RESSOURCES</u> En € - H.T		
Travaux	69 967,59	Conseil départemental : contrat de territoire	27 987	40 %
		Autofinancement	41 980,59	60 %
<u>TOTAL</u>	69 967,59	<u>TOTAL</u>	69 967,59	100%

Considérant l'offre présentée par l'entreprise LAFOSSE ;

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires au financement de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis 12502037 de l'entreprise LAFOSSE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie (pouvoir de Josiane LECUYER), FREENE Anais (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques (pouvoir de ALEXANDRE Yves), LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER

Virginie.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Modification des horaires de l'éclairage public : modification et adaptation sur certains secteurs de la commune

Délibération 2025-02-02

Monsieur le Maire présente son rapport.

Suite à des demandes de plusieurs habitants de la commune concernant la prolongation de la plage d'éclairage public en période hivernale pour des raisons de sécurité et de confort dans les hameaux de la commune, il est demandé au Conseil de prolonger l'ouverture des plages des hameaux de Val d'Arry jusqu'à 22 h 00. Actuellement, la coupure est faite à 21 h00 sur l'ensemble de la commune sauf le centre bourg de Noyers-Bocage qui est éclairé jusqu'à 23h00.

Il est proposé au Conseil Municipal de décaler l'heure d'extinction de 21h à 22h00 sur l'ensemble de la commune hors centre bourg de Noyers-Bocage qui restera éclairé jusqu'à 23 h 00.

L'article L2212-2 du CGCT stipule que l'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du Maire mais une délibération est nécessaire pour en définir les conditions.

Madame GILLETTE demande si ces changements concernent que la programmation hivernale ou bien toute l'année. Le Maire précise que cette programmation est prévue pour l'année entière.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération.

Délibération :

Considérant la nécessité d'adapter les horaires de l'éclairage public en prenant en compte la sécurité des usagers de la voirie et la protection des biens et des personnes,

Décision : 19 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu à partir du 1^e mars 2025 de 22h00 à 6H00 sur les secteurs suivants :

- Noyers-Bocage : tous les lieux-dits
- Missy : toute la commune
- Tournay-sur-Odon : toute la commune
- Le Locheur : toute la commune

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de la mesure

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie (pouvoir de Josiane LECUYER), FREENE Anais (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILLETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques (pouvoir de ALEXANDRE Yves), LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : DAVID Frédéric

ABSTENTION : Néant

Personnel : création emploi permanent – deux postes d’ATSEM

Délibération 2025-02-03 ET Délibération 2025-02-04

Monsieur le Maire donne la parole au Secrétaire général.

Deux agents peuvent bénéficier d’un avancement de grade mais les postes actuels ne peuvent pas leur permettre d’accéder à ce nouveau grade. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de créer deux nouveaux postes. Les anciens postes seront supprimés après avis du comité social territorial.

Madame GILLETTE demande un vote séparé pour chaque emploi. En effet, elle ne souhaite pas prendre part au vote sur un poste, car elle a un lien de parenté avec un agent concerné.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Délibération : Délibération 2025-02-03

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer deux emplois d’Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM)

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité

DECIDE La création d’un emploi d’Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM) (tous grades de la dite-catégorie) à temps non-complet soit 31.00/35^{ème}, pour assurer les missions d’assistance technique et éducative à l’enseignant à compter du 01/03/2025.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie (pouvoir de Josiane LECUYER), FREENE Anais (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques (pouvoir de ALEXANDRE Yves), LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Délibération : Délibération 2025-02-04

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

projet culturel de la Médiathèque qui s'ouvrira sur l'ensemble du public de la commune : des enfants, aux adultes en passant par les adolescents avec une offre culturelle qui évoluera progressivement.

Monsieur le Maire présente les premiers éléments du diagnostic.

Monsieur LEMIERE demande si un projet sans étage sera préparé. Monsieur le Maire informe que le projet nécessite de l'espace et que l'étage doit être utilisé. Le RDC ne suffisant pas. Monsieur LEMIERE demande un contre-projet sans étage pour étudier les coûts supplémentaires. Monsieur ALEXANDRE répond qu'un projet sera fait.

c) Bilan financier de la Nouvelle Mairie :

Le Secrétaire général présente un bilan provisoire financier.

<u>Bilan financier</u>				
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
En € - H.T		En € - H.T		
Maitrise d'œuvre et co-contractant	87 108,16	ETAT: DETR	400 000	29%
Travaux	1 210 338,69	Conseil départemental : Contrat de territoire	115 515	8%
Révision	48 138,74	SDEC : panneaux photovoltaïques	62 400	4%
Mobilier, Matériel et coût lié à l'installation	41 879.66	La Poste		
		Autofinancement	809 550	58%
<u>TOTAL</u>	1 387 465,25	<u>TOTAL</u>	1 387 465,25	100%

Monsieur DAVID Frédéric demande le détail des ventes des bâtiments communaux afin de mettre en perspective le montant de l'autofinancement.

Madame MALBEC demande si les panneaux photovoltaïques fonctionnent bien. Cela est confirmé par le Secrétaire général en lien avec le SDEC.

4) distribution du courrier

Madame MOTTIN interpelle sur la non-distribution des courriers. Elle a été interpellée à plusieurs reprises par des habitants n'ayant pas reçu les vignettes crit'air du fait de la mauvaise adresse sur la carte grise.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera fait à l'ensembles des habitants : rappel des sites fiables pour être à jour sur l'ensemble des organismes et un badge donné aux habitants pour mettre le numéro sur la boîte aux lettres.

5) Ramassage sac jaunes

Madame GILLETTE interpelle sur le fait que des sacs jaunes n'ont pas été ramassés sur Tournay-sur-Odon, certainement en lien avec les travaux d'enfouissement des réseaux. Monsieur le maire informe qu'une communication a été faite pour Route de la Vallée via Panneau Pocket et site internet. Madame GILLETTE demande l'organisation pour vendredi prochain ; un enclos sera fait et un boitage sur les 10 maisons concernées.

6) bornes incendie

Madame DAVID a une interrogation sur la localisation des bornes incendie par la Mairie. Monsieur le Maire l'informe que la commune a un outil pour le recensement : MAPEO. Toutes les bornes y sont répertoriées.

7) stationnement Route de bretagne

Monsieur GODARD interpelle de nouveau sur les problèmes de stationnement Route de Bretagne. Il doute que la communication soit lue car rien n'a changé. Le stationnement sur la Route de Sourdeval n'est pas respecté non plus. Monsieur le Maire propose un courrier plus ciblé pour les stationnements récurrents et dangereux.

8) Point commission scolaire

Madame LECUYER présente les travaux de la Commission scolaire :

- Effectif rentrée prochaine stable – 235 élèves en prévision.
- Budget : demande de reconduction des mêmes montants de crédits et des sorties scolaires (piscines, parlement). Dans l'enveloppe des 5 000 €, il sera proposé l'achat d'un ordinateur et des vélos.
- Des arrêts maladies à la cantine ont perturbés le début d'année.
- Projet Rollers (financé par Familles Rurales) et Zumba : financé par APEMINO et Familles Rurales.
- Mise en place d'un règlement « bonne conduite ».
- Projet extension école : l'étude de faisabilité indique qu'une construction à l'étage est possible mais avec un système sur pilotis car la structure ne supporterait pas un nouvel aménagement.
- Projet du Conseil des enfants : installation de boîtes à livres ; collecte de jeux en avril.

9) Date de commission

Commission Vie communale : mardi 25 février à 20h00 – Tournay-sur-Odon

Commission Travaux Urbanisme : Mardi 4 mars à 20h00 – Noyers-Bocage

Commission Gestion de l'eau et assainissement : Jeudi 13 mars 20h00 – Noyers-Bocage

Commission Environnement : Lundi 31 mars 20h00 – Le Locheur

10) Agenda

Le samedi 15 mars à 9h00 est prévu le Nettoyage de printemps. Le point de rendez-vous est à la base de Loisirs du Locheur.

Prochain conseil municipal : le 10 mars.

Séance est clôturée à 21h35.